



Championnats Départementaux Vétérans

Règlement Saison 2024 - 2025

1) Généralités :

- 1.1 Les Championnats Départementaux Vétérans (CDV) sont des compétitions fédérales départementales officielles, autorisées et homologuées par la Ligue PACA de Badminton, organisées par le Comité de Badminton du Var (ci-après désignée par "Bad'83") ouvertes aux catégories d'âge allant de Vétéran 1 à Vétéran 9. La gestion et le suivi des CDV sont délégués à la Commission Bad83 et au Cadre Technique Départemental. La Commission Bad83 est responsable devant les Élus de la Ligue qui statuent.
- 1.2 Pour tous cas non prévus par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.3 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, la Commission Bad83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.
- 1.4 Un Règlement Particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal des CDV, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

2) Calendrier des CDV :

- 2.1 Il y aura un seul CDV prévu sur la saison 2024 - 2025

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétroplanning prévisionnel d'un CDV est le suivant :

- J - 13 : date limite des inscriptions
- J - 9 : date de prise en compte du CPPH
- J - 4 : envoi aux clubs des convocations

Ce rétroplanning est adapté pour certaines étapes à cause des vacances scolaires. Seuls sont admis à participer aux CDV les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs du Bad83 et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CDV.

- 3.2 Les inscriptions sont réalisées uniquement via le site [Badnet](#) par les joueurs ou par les clubs et dans la discipline mentionnée dans le descriptif des CDV.
- 3.3 Les joueurs des catégories Vétérans sont autorisés à participer sans limite de classement.
- 3.4 Le montant de l'inscription est fixé par Bad83 à 15,00€ pour un tableau, 18,00 € pour 2 tableaux et 20,00 € pour 3 tableaux.
- 3.5 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout



compte avec Bad83 à la date limite d'inscription.

- 3.6 Les droits d'inscription sont facturés par Bad83 et doivent être versés par les clubs après chaque CDA et au vu des tableaux définitifs.

4) Tableaux :

- 4.1 Les tableaux sont réalisés par série (V1, V2, V3, etc ...) en privilégiant les poules de 4 et 2 sortants, si le nombre d'inscrits le permet suivis d'une phase d'élimination directe. Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte).
- 4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de [l'article 3.1](#).
- 4.3 Dans une série et une discipline, si le nombre d'inscrits ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), le Salarié (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper ou d'annuler plusieurs tableaux.

5) Organisation des CDV :

- 5.1 Les CDV ont lieu le samedi et le dimanche, les matchs débutent le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les simples se joueront le samedi dans leur intégralité, les tableaux de double le dimanche dans leur intégralité, les mixtes commenceront le samedi et se termineront le dimanche (sauf si possibilité de tout regrouper sur une même journée). Selon le nombre d'inscrits par catégories, les tableaux pourront être regroupés sur une même journée. Ces horaires peuvent être modifiés au besoin de la compétition en respectant le RGC de la FFBaD.
- 5.2 [Les versements financiers prévus dans la grille tarifaire de Bad83 seront effectués selon l'Article9.](#)
- 5.3 Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom ou leur nom ou les deux. Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 11 et 21.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur les CDA sont désignés par la Commission Bad83 en lien avec le Cadre Technique Départemental.
- 6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par la Commission Bad83 ou par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.
- 6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par de jeunes arbitres et/ou de jeunes officiels UNSS, licenciés FFBaD.

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est désigné par l'organisateur et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.
- 7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 Les CDV se déroulent dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant un CDV pour lequel ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBA D.

9) Obligations du Club organisateur:

- 9.1 Lors de la réception des CDV, afin de prétendre au reversement, le Club organisateur devra répondre à plusieurs obligations :
- Installer une table ou tout support afin d'y installer et mettre en avant toutes les récompenses
 - Réaliser la remise des récompenses soit sur un podium, soit à l'aide des supports fournis par Bad83 (Roll – up, séparateurs)
 - Prendre une photo de chaque podium et les transmettre au Salarié du Comité pour diffusion